



**Lettre ouverte des associations et syndicats français
aux parlementaires français et aux députés européens
contre l'accord commercial entre l'Union européenne, la Colombie et le Pérou**

L'Union européenne a négocié avec la Colombie et le Pérou un Accord de libre échange (ALE). Les négociations officielles se sont terminées en mars 2010, le texte définitif a été publié¹ mais cet accord doit désormais être validé par le Conseil européen et soumis au vote du Parlement européen.

Dès le début des négociations, les organisations syndicales et de nombreuses organisations de la société civile en Europe, en Colombie et au Pérou ont mené campagne contre cet accord, avec le soutien d'un nombre croissant de parlementaires européens.

En effet, cet accord pose de très nombreux problèmes et aurait de nombreuses conséquences négatives.

La conclusion et l'entrée en vigueur d'un tel accord légitimeraient les gouvernements de Colombie et du Pérou, mais plus particulièrement le gouvernement de Colombie, qui perpétuent un climat d'impunité face aux graves violations des droits de l'Homme commises dans ces pays.

La Colombie reste en effet le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes. En moyenne, un syndicaliste a été assassiné tous les 3 jours pendant les 23 dernières années². Les disparitions forcées y sont aussi très fréquentes : selon le Fonds pour l'éducation du *Latin America*

¹ <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=691>

² Enquête annuelle sur les violations des droits syndicaux de la Confédération Syndicale Internationale ITUC – International Trade Union Confederation (2010), *Annual Survey of violations of Trade Unions rights. Colombia*. <http://survey.ituc-csi.org/+Colombia-+.html>

Working Group et l'ONG U.S. Office on Colombia³, « en novembre 2010, les statistiques officielles du gouvernement de la Colombie listent plus de 51 000 disparitions ». Plus de 1130 nouveaux cas de disparitions forcées ont été officiellement enregistrés ces trois dernières années. Toutefois, le nombre total reste inconnu. De nombreux cas doivent encore être officiellement enregistrés et de nombreuses disparitions ne sont pas enregistrées du tout.

Au Pérou, les droits des peuples indigènes, reconnus et protégés par la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui impose le consentement préalable, libre et informé des communautés concernées, sont régulièrement bafoués et les demandes de ces communautés sont réprimées violemment (Amnesty International, 2010).

En outre, cet accord aura de graves impacts socio-économiques et environnementaux. Des parlementaires européens, ainsi que l'évaluation d'impact de la durabilité UE-Andes⁴ ont alerté la Commission européenne sur ces risques, sans obtenir aucune réaction de sa part. La mise en œuvre de cet accord entraînera par exemple un accroissement des investissements dans l'exploitation minière et les agro-carburants, avec le risque d'aggraver le problème de l'accaparement des terres et les déplacements forcés des agriculteurs et des communautés indigènes qui en sont les principales victimes.

Enfin, cet accord ne peut que saper le processus d'intégration régionale de la Communauté andine des Nations (CAN), avec laquelle l'UE n'a pas réussi à négocier un accord d'association, pourtant prévu à l'ouverture des négociations avec celle-ci en 2006. L'Union européenne a finalement préféré conclure cet accord très inégal avec la Colombie et le Pérou seuls, alors que la Commission européenne a clairement affirmé que le renforcement de l'intégration régionale dans la région andine était l'un des principaux objectifs de ces négociations⁵.

Face à ces situations, la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et la Confédération Syndicale Internationale (CSI) se sont clairement opposées à cet accord et ont qualifié d'inacceptable la position de l'Union européenne de vouloir conclure un ALE avec des pays où de graves violations des droits de l'Homme et des syndicats sont commises en totale impunité. La CES et la CSI considèrent notamment que cet accord « signifierait que les syndicalistes en Colombie continueront de disparaître et que ceux responsables de la violence continueront de

3 Latin America Working Group Education Fund and U.S. Office on Colombia, *Breaking the Silence. In Search of Colombia's Disappeared. (2010)* - <http://lawg.org/storage/documents/Colombia/BreakingTheSilence.pdf>

4 EU-Andean Final Report (2009), *Sustainability Impact assesment*. <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/146014.htm>

5 Voir le document de stratégie régionale pour la Communauté andine 2007-2013 de la Commission européenne European Commission, *Andean Community Regional Strategy Paper 2007-2013. (E/2007/678)* http://eeas.europa.eu/andean/rsp/07_13_en.pdf

jour d'un climat d'impunité. ». Très récemment, elles ont également dénoncé les tentatives du gouvernement colombien d'induire en erreur la communauté internationale et le Parlement européen en particulier, sur les progrès réalisés par l'administration Santos concernant la situation des droits de l'Homme.⁶

Pourtant, la Commission européenne persiste à faire approuver l'accord au plus vite. Le texte, désormais paraphé par la Commission, doit très prochainement être soumis au Conseil européen pour approbation puis au Parlement européen pour vote, et cela peut-être dès la fin de l'année.

Nous, associations et syndicats :

- refusons un accord qui viendrait légitimer des gouvernements responsables de lourdes atteintes aux droits de l'Homme ;
- réaffirmons notre préoccupation quant aux impacts sociaux et environnementaux négatifs qui découleraient de l'application de cet accord, et notamment les conséquences sur les droits fondamentaux des travailleurs ;
- dénonçons l'attitude de la Commission européenne de vouloir conclure l'accord au plus vite ;
- et dénonçons la campagne de lobbying du gouvernement colombien vers le Parlement européen, alors que l'impunité perdure.

Nous, associations et syndicats, vous demandons d'intervenir pour que le gouvernement français n'approuve pas cet accord au sein du Conseil européen. Nous vous appelons à ce titre à vous prononcer contre cet accord à l'occasion de la prochaine réunion conjointe des Commissions des affaires européennes du Sénat et de l'Assemblée Nationale sur la politique commerciale européenne prévue le 18 mai 2011, ainsi que lors de la prochaine séance publique de l'Assemblée Nationale sur la politique commerciale de l'Union européenne qui se tiendra le 8 juin 2011. Nous appelons également les députés européens français à voter Non à l'Accord de libre-échange UE – Colombie et Pérou, et toutes les forces politiques et sociales à empêcher la conclusion de ce mauvais accord.

Associations et organisations syndicales signataires (en date du 17 mai 2011):

AITEC-IPAM
ATTAC-France
Espaces Marx
France Amérique Latine (FAL)

CGT
FSU
Union syndicale Solidaires

⁶ Lettre de la CES et la CSI aux parlementaires européens, 1er mars 2011
http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/Lettre_conjointe_CSI_et_CES-1-03-2011.pdf